|  | Activité à encadrement renforcé CHAR A VOILE <br> Niveau concerné : exclusivement en cycle 3 |  | Textes de référence : <br> Circ 92-196 du 03/07/92 B. $O n^{\circ} 29$ du 16/07/92 Circ 99-136 du 21/09/99 B. $0 \mathrm{n}^{\circ} 7$ du 23/09/99 |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| Cadre de pratique | - Plage à marée basse. Site connu. Structure répertoriée. Horaires autorisés. |  |  |
| Conditions matérielles | - Equipement vestimentaire: Tenue vestimentaire et chaussures adaptées à l'activité et aux conditions (bottes conseillées) et casque obligatoire. Tenue de rechange à prévoir. <br> - Equipement technique: Engins conformes aux normes en vigueur et adaptés aux enfants. |  |  |
| Précautions à prendre en matière de sécurité | Avant l'activité | - Vérifier les horaires et les coefficients de marée <br> - Etre vigilant sur les conditions météo : les engins et les surfaces de voile doivent être adaptés, si besoin en cours de séance, à la force du vent, à la classe d'âge et au niveau des élèves. |  |
|  | Pendant l'activité | - Limiter, baliser les zones d'évolution. «Parquer» les spectateurs. <br> - Initier les élèves à un signal sonore (signal de rassemblement et de fin d'activité) |  |
| Organisation pédagogique | - Prévoir un temps d'activité important par enfant. <br> - Prévoir les conditions de remplacement de l'activité en fonction de la météo. <br> - L'enseignant reste le responsable pédagogique de l'activité. Il élabore le projet avec l'intervenant et assure la mise en œuvre d l'activité par sa participation et sa présence effectives. |  |  |
| Encadrement | Intervenants extérieurs : <br> - Rémunérés qualifiés et agréés par le DASEN (voir Procédure Départementale) <br> - Brevet d'Etat ou BP JEPS avec la mention correspondante <br> - Collectivité territoriale (catégorie A ou B) <br> - Stagiaire placé sous l'autorité d'un tuteur ; autorisation donnée pour l'année (voir Procédure Départementale) <br> Bénévoles : Diplôme fédéral + agrément sous condition de participation à un stage de formation. |  |  |

